



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/actus/immobilier/marche-immo/pre-a-taux-zero-fin-de-l-aubaine-pour-le-neuf-et-les-zones-b2-et-c.html>

Prêt à Taux Zéro : fin de l'aubaine pour le neuf et les zones B2 et C !

- Actualités - Actualités Immobilier - Actualités de l'immobilier -



Date de mise en ligne : dimanche 29 octobre 2017

Description :

Le PTZ (Prêt à Taux Zéro), utilisé à plus de 40% en province, sera supprimé dès 2019 dans les zones détendues (B2 et C). Le PTZ dans le neuf sera également supprimé. La fin de l'aubaine du PTZ est en marche !

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Le gouvernement, via la parole de Julien Denormandie, secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, a confirmé les mesures de son plan logement pour les quatre années à venir. Le [pinel](#) et le [ptz](#) sont recentrés sur les zones les plus tendues (A, A Bis et B1). Des abattements fiscaux importants sur les plus-values des terrains constructibles seront accordés, allant jusqu'à 100%.

PTZ : seulement disponible dans les zones tendues

A l'instar du dispositif d'incitation fiscale Pinel, le PTZ sera recentré uniquement sur les zones les plus tendues (A et A bis et B1). Le PTZ ne sera plus proposé dans les zones B à partir de 2018, et ne sera plus éligible aux programmes immobiliers dans le neuf à partir de 2019.

40% des propriétaires concernés en Province

40% des acquisitions effectués en Province ont recours au PTZ. Sa suppression sera donc un coup dur pour le marché de l'immobilier. Les promoteurs réfléchissent d'ores et déjà à proposer des offres alternatives, afin de compenser cette mauvaise nouvelle pour leur activité.

A lire aussi : [Pinel : prolongation du dispositif jusqu'en 2021 !](#)

Le prix de l'immobilier en Province devrait donc logiquement baisser davantage, contribuant ainsi à un plus fort décalage entre les prix des zones tendues (A, A Bis et B1) et ceux du reste du pays. Une situation contribuant au clivage et l'impossibilité matériel de changer de région. Est-ce vraiment le souhait de nos dirigeants ? Ils font, dans tous les cas, tout pour que cela se produise.

Abattements fiscaux allant jusqu'à 100% sur les plus-values pour les terrains constructibles dans les zones tendues

Les abattements fiscaux sur les plus-values immobilières en zones tendues sont prévus par l'Etat afin d'encourager la libération du foncier et construire de nouveaux logements. Ils seront "de 100 % pour la vente de terrains permettant de construire du logement social, de 85 % pour du logement intermédiaire, et de 70 % pour du logement libre", selon Julien Denormandie.